**À noter : Ce document est un modèle de délibération type concernant l’approbation des dossiers de subvention du programme d’action internationale.**

**Ce document a pour objectif de fournir une aide à la rédaction. Chaque organisme peut s’en inspirer afin de rédiger ses propres conventions. Il a uniquement une vocation informative et ne se substitue en aucun cas aux textes législatifs ou réglementaires en vigueur. AMORCE ne saurait être tenue responsable de l’utilisation de ces informations et décline toute responsabilité en cas d’inobservation de cette règle de précaution.**

***Les champs à personnaliser sont surlignés en jaune. Les exemples de rédaction sont en bleu et en italique et les informations complémentaires sont en rouge.***

*(NOM DE VOTRE COLLECTIVITE)*

*(BUREAU SYNDICAL, CONSEIL COMMUNATAIRE)*

*Séance* **du** *(DATE)*

OBJET : *(Programme de subvention de solidaritén internationale dans le cadre du 1% déchets)*

*N°…. + titre :*

*Présents :*

*Excusés :*

*Absents :*

**Exposé**

*Description des motifs. Exemple de rédaction.*

*L’article 14 de la loi n°2014-773 d’orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale autorise les collectivités locales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages la possibilité d’attribuer 1% maximum de leurs ressources qui sont affectées aux budgets de ces services et dans le cadre de l’article L. 1115-1, des actions de coopération, d’aide au développement ou à caractère humanitaire dans les domaines de la collecte et du traitement des déchets des ménages. Ce dispositif vient élargir celui de la loi Oudin-Santini de 2005 pour le service de l’eau et à l’amendement Pintat - qui étend ce principe du 1 % Eau au domaine de l’énergie.*

*Selon la Banque mondiale, à l’horizon 2025, 4,3 milliards de personnes habiteront en ville (+ 43 % par rapport à 2011) et généreront 2,2 milliards de tonnes de déchets solides (+ 70 % par rapport à 2011) pour un coût de gestion de 375,5 milliards de dollars (+ 83 % par rapport à 2011).[[1]](#footnote-1)*

*Avec la prolifération des déchets en milieu urbain, les impacts environnementaux et sanitaires ne cessent de croître : pollution des sols et des nappes phréatiques, transmission de maladies, troubles respiratoires et digestifs, émission de gaz à effet de serre. Enjeu international majeur, la gestion des déchets reste largement oubliée des actions internationnales. Peu de collectivités sont actuellement engagées dans la coopération pour les déchets alors que le besoin est énorme. Moins de 1% des projets inscrits sur l’atlas de la coopération décentralisée intègrent explicitement la question de la gestion des déchets.*

*Au-delà du fait d’apporter un financement récurrent pour l’appui institutionnel aux collectivités étrangères, cette engagement peut avoir comme bénéfices de :*

- *créer une mobilisation nouvelle autour de la problématique des déchets,*

*- faire monter en gamme les projets menés.*

*- créer un vecteur d’innovation et cohéson autour d’un projet de solidarité internationale*

*- promovoir l’expertise de notre territoire et l’engagement de la collectivité sur la gestion globale des déchets*

*- (…)*

*Conscient que la conjoncture économique et les contraintes financières actuelles des collectivités ne facilitent pas la mobilisation autour de ce nouveau dispositif, le Comité Technique National 1% déchets piloté par l’Association AMORCE a pris l’initiative d’ouvrir un appel à candidatures du 17 novembre 2016 au 13 janvier 2017 visant à valider des projets suffisamment solides et réalisables pour en faire ensuite la promotion et inciter ainsi les collectivités à participer, même partiellement, au financement de ces projets via le « 1% déchets ». 8 projets ont été présélectionnés et presentés aux collectivités françaises afin de rechercher un cofinancement participatif financé par plusieurs collectivités en s’appuyant eventuellement sur le dispositif 1% déchets.*

*Sur ces bases, le/la (votre collectivité) a selectionné un des projets présélectionnés afin de proposer au (comité syndical, commission, bureau syndical, etc.) de participer au financement de ce projet dans le cadre du dispositif 1% déchets pour la période (indiquer la période de participation au projet).*

**Titre du projet retenu**

*Description du projet : vous trouverez des informations dans les fiches projets synthétiques presentées sur le site internet d’AMORCE. Exemple de rédaction :*

*Ce projet s’inscrit dans le cadre de (à compléter)*

*Les objectifs spécifiques sont (à compléter)*

*Le coût total du projet est de xxx €, le montant total recherché par l’Association s’élève à x €.*

*Il est proposé d’attribuer xx € soit (x %) du budget de (votre collectivité) à (nom de l’Association) pour la réalisation de ce projet.*

**LE (organe compétent), après en avoir délibÉRÉ :**

Vu l’arrêté *du (préciser l’arrêté)* portant création de *(votre collectivité)*

Vu les statuts de *(votre collectivité),*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L. 1115-2,

Vu le budget de *(votre collectivité)*

*(…)*

**Décide**

**Article 1 :** *de s’engager dans l’action internationale dans le domaine des déchets via le dispositif 1 % déchets pour l’année x*

**Article 2 :** *d’approuver les conventions de subvention et de partenariat jointes à la présente délibération et d’autoriser le Président à les signer*

**Article 3** : *d’accorder au(x) bénéficiaire(s) suivant(s) la/les subvention(s) listée(s) ci-dessous :*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Association/**  **Organisme/ Institution** | **Projet** | **Siège** | **Subvention accordée** |
| (Nom) | (Titre) | (coordonnées) | (xxx €) |

**Article x** :

*Le versement effectif de ces subventions interviendra conformément aux modalités définies par la convention n°XXX, en fonction de l’état d’avancement des projets. Le montant final de la subvention sera déterminé au vu de l’état récapitulatif définitif des dépenses engagées et dans la limite fixée par la présente délibération.*

*Signature (nom / prénom/ titre)*

1. *Rapport d’orientation sur la mise en place d’un mécanisme « 1% déchets » pour le financement innovant de la coopération décentralisée. Ministère des affaires étrangères et du Developpement Internationale. 2014* [↑](#footnote-ref-1)